



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU POLE METROPOLITAIN DU PAYS DE BREST

Séance du 06/02/2018

Référence
2018_02_02

Objet de la délibération
Compte de gestion 2017

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
45	33	38

Date de la convocation
30/01/2018

Date d'affichage
30/01/2018

Vote
A l'unanimité
Pour : 38
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2018 et le 6 Février à 14 heures 30 minutes, le Comité syndical du Pôle métropolitain du Pays de Brest, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Porzay sous la présidence de CUILLANDRE François, Président

Présents :

M. CUILLANDRE François, Président, Mmes : BALCON Claudie, BELLEC Claude, BRUBAN Claudine, CHALINE Nathalie, GODEBERT Viviane, LE VAILLANT Annie, NICOLAS Gaëlle, QUIGUER Tifenn, SOUDON Chantal, MM : CALVEZ Christian, GIBERGUES Bernard, GUEGANTON Loïc, JACOB Fabrice, KERMAREC Charles, LARS Roger, LE TYRANT Jean Claude, LECLERC Patrick, LINCOLN Andrew, LORCY Armel, MASSON Alain, MELLOUËT Roger, MOUNIER Gilles, MOYSAN Daniel, NEDELEC Yohann, PICHON Ronan, QUILLEVERE Bernard, RIOUAL Bernard, SALAUN Gilles, SIFANTUS Bruno, TALARMAIN Roger, TALARMIN André, TANGUY Bernard

Suppléante : CHALINE Nathalie (de M. FAYRET Thierry)

Excusé.e.s ayant donné procuration :

Mmes : MALGORN Bernadette à M. SIFANTUS Bruno, TANGUY Geneviève à M. MOYSAN Daniel, MM : GOULAOUIC Pascal à M. TANGUY Bernard, GOURVIL Armel à Mme BRUBAN Claudine, OGOR Pierre à M. JACOB Fabrice

Excusé.e.s : Mmes : ABIVEN Charlotte, BONNARD LE FLOCH Frédérique, FORTIN Laurence, GUILLORE Alexandra, MM : CAP Dominique, FAYRET Thierry, GOURTAY Michel, STEPHAN Yves

Assistaient en outre à la réunion :

Mme LE BARS Mickaële, VERDIER Marie MM : CANN Thierry, POTARD Saïg

A été nommée secrétaire : NICOLAS Gaëlle

Objet de la délibération : Compte de gestion 2017

Après rapprochement du compte de gestion et du compte administratif, il apparaît que le compte de gestion présente des résultats concordants avec ceux de l'ordonnateur.

En conséquence, il est proposé aux membres du Comité syndical de déclarer que le compte de gestion 2017 établi par le Trésorier, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.

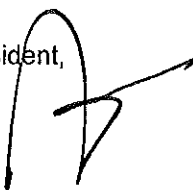
Décision du Comité syndical :

A l'unanimité, les membres du Comité syndical adoptent le compte de gestion 2017

Pour extrait conforme,

A Brest,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by a horizontal stroke and a diagonal line extending upwards and to the right.

François Cuillandre